



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES MARINES,
*en charge de l'alimentation
et de la recherche*

ARRÊTÉ N° 004788 / MPR du 23 MAI 2024

portant nomination des membres du comité de gestion décentralisé
de la perliculture de la commune de AHE.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES MARINES,
en charge de l'alimentation et de la recherche

NOR :
DRM24504176AM-1

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 403/PR du 15 mai 2023 modifié, relatif aux attributions du ministre d'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche ;
- Vu la loi du Pays n° 2017-16 du 18 juillet 2017 modifiée, réglementant les activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 1824 CM du 13 septembre 2018 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement d'un comité de gestion décentralisé de la perliculture ;
- Vu le courrier n° 3395 DRM du 1er juillet 2022 relatif à la liste des membres au titre des acteurs privés qui composeront le comité de gestion décentralisé de la perliculture pour la commune de Tahaa,

Ampliations :

REG 1
DRM 1

Trans. (avec AR) :

HC 1

Lexpol :

PR-VP-MPR
SGG-DMRA-JOPF

ARRÊTE

DRM	N°	2331				
Arrivée le		24 MAI 2024				
	I	A	R	I	A	R
DIR				CGP		
DIRA				CIV		
AD				VAI		
JUR				SAN		
COM				CCQP		
BAF				ISLV		
RH				BSR		

Article 1er. - Sont nommés membres du comité de gestion décentralisé de la perliculture de AHE :

1° Au titre des acteurs publics :

- Le Maire délégué de la commune associée de Niau, commune de AHE.

2° Au titre des acteurs privés :

Pour les quatre représentants professionnels des producteurs d'huîtres perlières ou des producteurs de produits perliers, détenteurs d'une carte professionnelle :

- Monsieur Maki MAIFANO, président du comité de gestion, perliculteur de Ahe (exploitant n°115/AHE) ;

- Madame Maeva WANE, perlicultrice de Ahe (exploitant n° 402/AHE), gérante de la



SCA Poe Mana ;

- Monsieur William BELLAIS, perliculteur de Ahe (exploitant n° 416/AHE) ;
- Monsieur Joseph TARDIVEL, perliculteur de Ahe (exploitant n° 522/AHE).

Pour les trois représentants des autres utilisateurs du lagon :

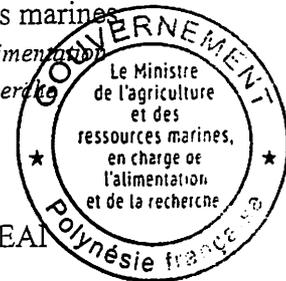
- Monsieur Moïse Vetea, représentant des pêcheurs de Ahe ;
- Monsieur Franck TESTUD, gérant de la pension Coco Perle Lodge de Ahe, représentant des exploitants d'activités touristiques, nautiques ;
- Madame Nathalie MAIFANO, représentante environnementale de Ahe, et Monsieur Pascal MAUCOTEL, représentant de la société civile présent à Ahe.

Article 2. - Le Ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

23 Mars 2021

Le ministre
de l'agriculture
et des ressources marines
en charge de l'alimentation
et de la recherche



Taivini TEAI

Pour l'Aspiration,
Pour le Secrétaire Général du Gouvernement
et la Délégation





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES MARINES,
*en charge de l'alimentation
et de la recherche*

ARRÊTÉ N° 004783 / MPR du 23 MAI 2024

portant nomination des membres du comité de gestion décentralisé
de la perliculture de la commune de AHE.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES MARINES,
en charge de l'alimentation et de la recherche

NOR :
DRM24504176AM-1

Ampliations :

REG
DRM

1
1

Trans. (avec AR) :
HC

1

Lexpol :
PR-VP-MPR
SGG-DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 403/PR du 15 mai 2023 modifié, relatif aux attributions du ministre d'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche ;
- Vu la loi du Pays n° 2017-16 du 18 juillet 2017 modifiée, réglementant les activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 1824 CM du 13 septembre 2018 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement d'un comité de gestion décentralisé de la perliculture ;
- Vu le courrier n° 3395 DRM du 1er juillet 2022 relatif à la liste des membres au titre des acteurs privés qui composeront le comité de gestion décentralisé de la perliculture pour la commune de Tahaa,

ARRÊTE

Article 1er. - Sont nommés membres du comité de gestion décentralisé de la perliculture de AHE :

1° Au titre des acteurs publics :

- Le Maire délégué de la commune associée de Niau, commune de AHE.

2° Au titre des acteurs privés :

Pour les quatre représentants professionnels des producteurs d'huîtres perlières ou des producteurs de produits perliers, détenteurs d'une carte professionnelle :

- Monsieur Maki MAIFANO, président du comité de gestion, perliculteur de Ahe (exploitant n°115/AHE) ;

- Madame Maeva WANE, perlicultrice de Ahe (exploitant n° 402/AHE), gérante de la



SCA Poe Mana ;

- Monsieur William BELLAIS, perliculteur de Ahe (exploitant n° 416/AHE) ;
- Monsieur Joseph TARDIVEL, perliculteur de Ahe (exploitant n° 522/AHE).

Pour les trois représentants des autres utilisateurs du lagon :

- Monsieur Moïse Vetea, représentant des pêcheurs de Ahe ;
- Monsieur Franck TESTUD, gérant de la pension Coco Perle Lodge de Ahe, représentant des exploitants d'activités touristiques, nautiques ;
- Madame Nathalie MAIFANO, représentante environnementale de Ahe, et Monsieur Pascal MAUCOTEL, représentant de la société civile présent à Ahe.

Article 2. - Le Ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

23 MAI 2024

Le ministre
de l'agriculture
et des ressources marines
*en charge de l'alimentation
et de la recherche*



Taivini TEAI

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. TETOOFA-PIRITUA

